

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION N° 073-2026D

L'an deux mille vingt-six et le trois du mois de juillet à dix-huit heures trente minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean-François BASELGA, Maire.

PRESENT(S): Jean-François BASELGA, Emmanuelle BONNES, Danielle BLANC, André CROZES, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Norbert TALAZAC, Jean-Léon TERKI.

POUVOIR(S): Vincent ARNOLD à Danielle BLANC.

ABSENT(S): Gabrielle CASSE.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **11**

Présents : **9**

Pouvoirs : **1**

Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Léon TERKI.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 26/06/2026

VOTE :

Pour : **10**

Contre : **0**

Abstention : **0**

OBJET : DÉLIBÉRATION PORTANT SUPPRESSION D'EMPLOI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 25/10/2022 créant l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à une durée hebdomadaire de 28h ;

Vu la délibération en date du 12/03/2024 modifiant la durée hebdomadaire de l'emploi à une durée hebdomadaire de 24.5h ;

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 23/6/2026 ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : La suppression d'un emploi permanent à non complet, soit 24.5/35^{ème}, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

Article 2 : de la modification du tableau des effectifs comme suit :

		Poste ouvert	Poste pourvu
	<i>Filière Administrative</i>		
Catégorie C	Adjoint Administratif	1	1
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	0	0
Catégorie B	Rédacteur	1	1
	TOTAL Filière administrative	2	2
	<i>Filière technique</i>		
Catégorie C	Adjoint Technique	3	3
	Agent de Maîtrise	1	1
	Total filière technique	4	4
	<i>Filière médico-sociale</i>		
Catégorie C	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	1
	Total filière médico-sociale	1	1
	TOTAL GENERAL	7	7

Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

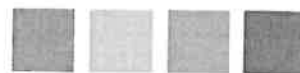
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Jean-François BASELGA



Télétransmis en Préfecture le 10/07/2026
Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 10/07/2026
Notifié à l'intéressé le 10/07/2026



**COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL PLACÉ
AUPRES DU CENTRE DE GESTION**

SÉANCE DU : 23/06/2026

Textes de référence : - Article L. 253-5 du CGFP
- Décret N° 91-298 du 20 mars 1991

PROPOSITION DE SUPPRESSION DE POSTE

COLLECTIVITE: MAIRIE DE MONTAUBAN DE LUCHON

SITUATION ADMINISTRATIVE

Un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe (24,5H)

PROPOSITION DE L'AUTORITÉ

Poste vacant suite à la promotion interne de l'agent - Mise à jour du tableau des effectifs

Avis du collège des représentants des collectivités : AVIS FAVORABLE

Avis du collège des représentants du personnel : AVIS FAVORABLE

Le Président du comité social territorial
Patrick LEFEBVRE



NB : Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de porter cet avis, par tout moyen approprié, à la connaissance des agents (article 31 du décret N° 85-565 du 30 mai 1985).